

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET



La chaleur d'un foyer pour chaque enfant

SOS VILLAGES D'ENFANTS COTE D'IVOIRE, ci-après désigné comme « SOSVE CI » est une organisation non gouvernementale à vocation sociale. SOS Villages d'Enfants est présente en Côte d'Ivoire depuis 1971. Elle travaille dans la perspective de donner une famille aux enfants en situation difficile, les aider à bâtir leur propre avenir et participer au développement des communautés locales. SOSVE CI exécute des programmes à **Abobo**, **Aboisso** et à **Yamoussoukro**. Ses actions sont coordonnées par une Direction Nationale dont le siège est à Abidjan Cocody.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET : Le présent Appel à manifestation d'intérêt a pour objet de sélectionner des fournisseurs / prestataires de biens et de service en vue de constituer une base de données pour SOSVE CI pour les futurs appels d'offres. Les domaines sollicités sont :

- Matériels et prestations de services informatiques (Laptop, Desktop, Scanner, Imprimante, Photocopieur, autocom...)
- Appareils électro ménagers (Réfrigérateurs, TV, Split, Cuisinières...)
- Appareil médical (Microscope...)
- Motos, Tricycles
- Fournitures de bureau (cartouches d'encre, papier rame, etc...)
- Fournitures scolaires
- Cantine scolaire
- Cabinets d'étude / Protection de l'enfant
- Travaux d'entretien maintenance bâtiment (matériels, services)
- Travaux d'entretien Split
- Travaux d'Interprétariat et de traduction
- Mécanique Auto et groupe électrogène (maintenance, fourniture de pièces, etc...)
- Agences de voyages
- Consultants spécialiste juridique, Ressources humaines
- Travaux de désinsectisation/ dératisation
- Hôtellerie
- Imprimeries/ infographies et Agence Communication
- Production et personnalisation Textiles
- Assurance maladie/ automobile et bâtiments
- Matériel et Mobilier de bureau (destructeur de papier, chaises, fauteuils, etc.)
- Communication (Création de supports de communication, Production de supports de communication)

ARTICLE 2 - AUTORITE CONTRACTANTE Le présent appel à manifestation d'intérêt est lancé par SOSVE CI dans le cadre de l'exécution de ses projets en Côte d'Ivoire.

ARTICLE 3 - PARTICIPATION A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET La présente consultation est lancée sur appel à manifestation ouvert à égalité de conditions aux entreprises ou Groupements d'Entreprises établies en Côte d'Ivoire pour autant que ceux-ci satisfassent aux conditions et réglementations ivoiriennes et les termes et conditions de SOS Villages d'enfants.

ARTICLE 4 - ACQUISITION DU DOSSIER Dans le cadre de cet AMI, il n'existe pas de dossier physique mis à la disposition des candidats. Les candidatures seront reçues en ligne au plus tard le **26 Juillet 2019** via le lien ci-dessous :

<https://forms.gle/2V6piKCrHxSwBB3C6>

ARTICLE 5 - Une liste d'entreprises par domaine, sera établie à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt et la consultation se fera conformément aux Règles de procédure de SOSVE International. Il est à noter que l'intérêt manifesté par une structure n'implique aucune obligation de la part de SOSVE CI d'inclure cette structure dans la liste restreinte.